



Service public

Le contrat de prestations avec la Confédération assure l'aide à la vieillesse.

« Flexibilité requise »

Entretien avec Monique Aeschbacher de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Changement de système

D'un modèle de subvention à une gestion de contrat.



Un service public essentiel

Le contrat de prestations avec la Confédération et les conventions avec les cantons et les communes garantissent le financement de base de nos prestations au service des personnes âgées. Ces prestations font partie du service public. Il est impossible

de concevoir le travail de Pro Senectute sans ces fonds publics. Les subventions que Pro Senectute reçoit de l'AVS en vertu de dispositions légales et de conventions contractuelles permettent, par exemple, de faire profiter chaque année plus de 40 000 personnes de consultations sociales gratuites. Sans ces dernières, les femmes et hommes âgés aux rentes peu élevées ne seraient sans doute pas en mesure de payer un service équivalent sur le marché.

Or, ce service public est souvent remis en question au motif que la situation des « vieux » est relativement bonne. Il est donc de notre devoir de rappeler régulièrement l'importance des prestations de Pro Senectute, notamment pour les personnes qui ont de la peine à joindre les deux bouts. L'orientation renforcée vers les besoins des groupes cibles vulnérables, telle que la prévoit le contrat de prestations avec la Confédération, souligne la fonction de service public de notre fondation.

Le présent numéro de ps:info met en évidence la portée de ce contrat sous différents angles. Je tiens en particulier à signaler l'interview de Mme Monique Aeschbacher, qui était responsable de ce contrat de prestations à l'Office fédéral des assurances sociales. Je profite de l'occasion pour la remercier encore une fois pour sa très bonne collaboration tout au long de ces années !

Pro Senectute continuera à s'engager afin de disposer de moyens suffisants pour financer les prestations essentielles dont nos aînés ont besoin. Ce qui est loin d'être une sinécure, le robinet des finances publiques ne coulant plus en abondance. Je compte sur votre soutien dans cette démarche également !

Werner Schärer
Directeur de Pro Senectute Suisse

Thème

Un modèle éprouvé – une forme en phase avec son temps

L'Office fédéral des assurances sociales a conclu un contrat de prestations avec Pro Senectute afin d'assurer l'aide à la vieillesse en Suisse. Dans ce contrat, la Confédération définit les prestations qu'elle attend de la fondation.

Kurt Seifert, responsable du domaine Recherche et travail de base, Pro Senectute Suisse

La collaboration entre la Confédération et Pro Senectute découle d'une longue histoire : en mars 1929, les deux Chambres fédérales décidaient d'octroyer à la fondation « Pour la vieillesse » une aide annuelle plafonnée à 500 000 francs, à condition que chaque franc de cette subvention génère au moins aussi un franc de don. La fondation était « tenue d'affecter la subvention à l'œuvre de prévoyance en faveur des vieillards des deux sexes », peut-on lire dans l'arrêté fédéral correspondant.

Il fallut attendre les années 1970 pour que le versement régulier de subventions à la fondation pour la vieillesse repose sur une base constitutionnelle : en ancrant le système des trois piliers dans la Constitution fédérale (art. 112c), il fut aussi précisé que la Confédération peut soutenir « les efforts déployés à l'échelle nationale en faveur des personnes âgées ». C'est sur cette base que fut créé, dans le cadre de la 9^e révision de l'AVS, une réglementation sur le soutien aux institutions privées, d'intérêt public, actives dans l'aide à la vieillesse. Elle entra en vigueur le 1^{er} janvier 1979.

Lutte contre la cantonalisation

Dès les années 1980, une discussion s'est ouverte en Suisse sur une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et une réorganisation des flux financiers entre les divers niveaux de l'Etat. Ces plans se sont concrétisés à la fin des années 1990. Conséquence pour l'aide à la vieillesse : dans un premier projet destiné à la consultation datant du printemps 1999, le Conseil fédéral avait prévu de cantonaliser en grande partie l'aide à la vieillesse, arguant que chaque collectivité devrait assumer les tâches « qu'elle peut le mieux exécuter ». Quant à la Confédération, elle aurait dû « se limiter aux projets d'importance nationale » à l'avenir.

Pro Senectute s'y est opposée en soulignant que la Confédération perdrait un outil important de la politique de la vieillesse en cantonalisant l'aide à la vieillesse. Il aurait été impossible de maintenir le réseau d'institutions de l'aide à la vieillesse, en particulier les bureaux de consultation, sur tout le territoire suisse. Cela aurait eu des répercussions négatives pour les membres les plus faibles de la population



Selon le contrat de prestations, 60 à 70 % de la subvention est dévolue au domaine Consultation sociale et information.

Les groupes cibles vulnérables

Le contrat de prestations entre la Confédération et Pro Senectute pour les années 2010 à 2013 stipulait pour la première fois que la fondation devait concevoir ses offres « en tenant particulièrement compte des groupes cibles vulnérables (tels que les personnes âgées touchées par la pauvreté, les personnes âgées isolées, les migrantes et les migrants âgés, les personnes très âgées, les personnes en transition entre leur propre logement et un home pour personnes âgées) ». Dans le nouveau contrat de prestations, cela signifie que Pro Senectute Suisse doit axer les prestations bénéficiant de subventions du Fonds AVS « en particulier sur des groupes cibles vulnérables ».

D'ici la fin de cette année, Pro Senectute va élaborer un concept pour mieux toucher les groupes cibles vulnérables et axer ses offres en conséquence, ainsi que pour développer des indicateurs correspondants, en collaboration avec une société de conseil externe. Il est prévu que le conseil de fondation de Pro Senectute Suisse adopte ce concept en décembre 2014.

âgée. L'opposition au projet porta largement ses fruits et permit d'éviter une cantonalisation de l'aide à la vieillesse. Seuls les services apparentés à l'aide et aux soins à domicile passèrent sous la compétence des cantons.

Un nouvel outil de pilotage

L'argumentaire de Pro Senectute renvoyait aussi au contrat de prestations, conclu pour la première fois en 1997, entre la Confédération et la fondation suisse. Une brochure publiée à l'été 1999 donnait les explications suivantes : « Le contrat de prestations représente un outil idéal, car il pourvoit la Confédération de possibilités de direction et de pilotage très étendues, tout en laissant aux soins des institutions de droit privé l'intégralité des activités opérationnelles et la recherche des moyens financiers supplémentaires requis. »

L'idée de contrats de prestations est une innovation de la nouvelle gestion publique, qui est apparue dans le contexte des gouvernements néolibéraux aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Elle part du principe que la reprise de techniques de gestion ayant cours dans l'économie privée peut permettre de moderniser l'Etat. Dans le cas des contrats de prestations que conclut la Confédération, la question décisive est de savoir comment les moyens financiers mis à disposition par l'Etat peuvent produire le plus d'effet et comment vérifier cet effet.

Service public

Le contrat de prestations entre l'Office fédéral des assurances sociales et Pro Senectute Suisse, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et valable jusqu'au 31 décembre 2017, représente déjà le cinquième en son genre. Il porte sur un montant maximum de 54 millions de francs par an, provenant du Fonds AVS. 18,8 millions de francs par an sont dévolus aux tâches de coordination et de développement des organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute. Le centre national de Pro Senectute Suisse reçoit 6,4 millions de francs par an pour l'accomplissement de ses tâches.

Chaque année, 28,5 millions de francs sont mis à disposition des cinq domaines suivants : consultation sociale et information, travail social communautaire, services, sport et mouvement, ainsi que formation et culture. En outre, le contrat fixe des fourchettes pour les domaines de prestations respectifs : la part de loin la plus importante, comprise entre 60 et 70 %, est prévue pour la consultation sociale et l'information. Le domaine des services peut obtenir entre 10 et 20 %, les trois domaines restants ensemble entre 20 et 25 %.

Les contrats de prestations permettent de pérenniser un modèle de collaboration éprouvé entre la Confédération et Pro Senectute sous une forme en phase avec son temps. Grâce aux fonds publics, la fondation offre un service public sur une base privée. Avec ses bureaux de consultation, Pro Senectute propose notamment des services d'accompagnement et de soutien que l'AVS devrait, sinon, mettre en place elle-même.

DOMIGYM

Bouger et conserver son indépendance le plus longtemps possible grâce à « Domigym », la gymnastique à domicile, c'est ce que propose Pro Senectute Arc Jurassien depuis quelques années.

Monique Hintz, responsable de sport et mouvement pour le canton de Neuchâtel, et **Martine Donati**, monitrice Domigym et experte ESA, Pro Senectute Arc Jurassien

Cette nouvelle activité a pour objectif de faire bouger, à leur domicile, les personnes âgées dont la mobilité est trop réduite pour leur permettre de participer à un cours de gym à l'extérieur. Domigym est donc très clairement destinée aux personnes âgées les plus vulnérables, du moins du point de vue de leur « capital mobilité ». Une monitrice, formée par l'institution, se déplace à domicile et propose des mouvements adaptés à chacune et à chacun.



Bougez avec nous... chez vous !

Nous recommandons cette activité douce, à domicile, à toute personne vulnérable, ne pouvant pas participer à des cours en salle. A l'aide d'une monitrice formée, Domigym permet à chacun, selon ses possibilités, de garder une mobilité suffisante et de rester le plus longtemps possible indépendant.

Pour tout renseignement :
Pro Senectute Arc Jurassien
www.arcjurassien.pro-senectute.ch

2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 886 83 00

2800 Delémont
Tél. 032 886 83 20

2710 Tavannes
Tél. 032 886 83 80

Qui profite des cours de Domigym ?

Les habitants d'une même maison ou quelques ami(e)s du quartier se retrouvent chaque semaine au domicile de la personne la moins mobile. Domigym peut également être proposée à un couple, ou encore à une personne seule, s'il n'y a vraiment pas de possibilité de trouver d'autres personnes. A ce titre, il est particulièrement réjouissant que l'OFAS ait reconnu dans le « Catalogue d'objectifs et d'indicateurs Sport et Mouvement » du nouveau contrat de prestations 2014-2017 que la Domigym pouvait bénéficier d'une participation financière fédérale avec un seul participant, dans la mesure où cette offre permet aux groupes vulnérables l'accès à une prestation de mouvement.

Déroulement d'une leçon

Cette activité se déroule en petits groupes de 3 à 5 personnes. La leçon dure de 45 min. à 1h selon les possibilités des participants. Ces derniers peuvent également choisir le rythme des rencontres, hebdomadaires ou plus espacées. De nombreux exercices sont développés selon la mobilité des personnes : assis, debout, avec de petits engins tels que balles, élastiques ou encore à l'aide d'une chaise et éventuellement en musique !

Il est tellement important pour tous de faire quelques exercices pour maintenir le plus longtemps possible un peu de force, d'équilibre ou encore de coordination, afin de continuer à être autonome à la maison.

Une place importante est également donnée au côté convivial des rencontres de ces cours. Ces leçons sont un moment d'échange et de bonheur pour chaque participant.

Témoignages de participants

Martine Donati, monitrice et experte ESA, relève que chaque participant apprécie le déroulement des leçons grâce au rythme qui convient, au matériel, à la musique et bien sûr aux exercices variés et différenciés.



© Pro Senectute Arc Jurassien

Leçon de Domigym à Cortaillod

Ces leçons sont si conviviales et diversifiées que toutes les personnes contactées disent apprécier la bonne humeur et la compétence des monitrices ... La preuve en est avec les témoignages recueillis :

Nous sommes heureux de pouvoir bouger à notre nouveau domicile (appartements protégés). Domigym nous a été conseillé par Céline, notre assistante sociale de Pro Senectute, cette idée est formidable !

Raymond, 90 ans, et Pierrine, 87 ans

Participant·es qui se retrouvent chaque semaine à Cortaillod:

C'est plus motivant de bouger en groupe et c'est très convivial !

Françoise, 83 ans

Le plaisir du mouvement et de la bonne compagnie

Claudine, 86 ans

Tout au long de ma vie, j'ai été très active et je compte le rester longtemps pour rester autonome.

Nelly, 90 ans

Groupe à Neuchâtel:

Bouger, c'est ce qui me permet de me débrouiller seule, je tiens à rester mobile le plus longtemps possible, je ne peux plus aller au bal, mais ici, toutes les semaines, je peux danser assise et cela fait du bien au cœur.

Mathilde, 92 ans

J'ai joué au tennis jusqu'à récemment, bouger-bouger-bouger, ça c'est ma devise, j'adore l'ambiance sympathique de notre groupe d'amies.

Hertha, 86 ans

Bouger me fait du bien ! On fait de bons exercices qui nous servent à nous sentir bien. Elle rigole, de très bonne humeur comme d'habitude.

Adrianna, 87 ans

« Flexibilité requise »

Comment s'assurer du respect du contrat de prestations ? Pourquoi mettre l'accent sur la consultation sociale ? Un entretien avec Monique Aeschbacher, porte-parole du secteur Vieillesse, générations et société de l'Office fédéral des assurances sociales.

Ursula Huber, spécialiste en marketing & communication, Pro Senectute Suisse

Madame Aeschbacher, vous partez bientôt à la retraite. Utiliserez-vous une de nos offres ?¹

Non, pas pour l'instant. J'ai un réseau varié et bénéficie d'un vaste cercle d'amis et de connaissances. Je peux encore m'organiser toute seule. J'utiliserai peut-être une offre de Pro Senectute dans le domaine informatique. De toute façon, ce n'est qu'à partir de 64 ans que je pourrai prétendre aux prestations subventionnées par l'AVS.

Le premier contrat de prestations entre Pro Senectute et l'OFAS a été signé en 1997. Comment ces contrats ont-ils évolué depuis cette date ?

En survolant le contrat portant sur les années 1998–2001, je dirais que rien de fondamental n'a changé, hormis certaines prestations de Pro Senectute qui ne peuvent plus être subventionnées aujourd'hui, suite à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Je pense notamment au service de repas.

Et en y regardant de plus près ?

De nos jours, les contrats sont rédigés de manière plus précise et font référence aux bases légales de l'art. 101^{bis} LAVS². Les contrats mentionnent désormais les points principaux et définissent des objectifs de résultat et de performance pour les domaines de prestations, avec des indicateurs correspondants. Autre élément important : une distinction la plus claire possible des tâches entre le subventionneur et le bénéficiaire des subventions, surtout au regard de la fonction de surveillance imputée à l'OFAS en matière d'affectation des subventions.

Le contrat de prestations 2014–2017 met l'accent sur la « consultation sociale et information » de Pro Senectute. Pourquoi ?

C'était déjà le cas dans le contrat 2010–2013. Le vieillissement entraîne inéluctablement une baisse des capacités et des ressources. Les personnes concernées sont de plus en plus tributaires d'un soutien. Dans ce processus, la consultation professionnelle nous semble cruciale, y compris pour les proches des personnes âgées. Cette offre de consultation n'existe que chez Pro Senectute.

Monique Aeschbacher a notamment repris en 2008 le dossier du contrat de prestations avec Pro Senectute Suisse, au sein de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Durant plusieurs années, elle a été la responsable adjointe du domaine Vieillesse, générations et société.

Monique Aeschbacher a considérablement contribué au développement des contrats de prestations 2010–2013 et 2014–2017. Elle s'est particulièrement impliquée dans l'accessibilité des prestations de Pro Senectute aux groupes cibles vulnérables. Sa collaboration en tant que représentante de l'OFAS dans le cadre du Forum national âge et migration en est un exemple.

Monique Aeschbacher a cessé son activité à l'OFAS à la fin mars 2014. C'est Saskia Schröder qui a repris la responsabilité du contrat de prestations avec Pro Senectute Suisse.

1 L'interview a été menée au début du mois de mars ; Monique Aeschbacher a pris sa retraite le 31 mars 2014 à l'âge de 62 ans.

2 Adopté en 1977 dans le cadre de la 9^e révision LAVS, l'article 101^{bis} LAVS est entré en vigueur en 1979.



De plus en plus de personnes atteindront un âge élevé et auront besoin d'une plus longue prise en charge : voilà l'un des défis qui attendent Pro Senectute.

Un des objectifs principaux consiste à promouvoir une gestion du quotidien active et autodéterminée des personnes âgées. Quelles sont les prestations de Pro Senectute requises dans ce contexte ?

Il s'agit des prestations de soutien et d'aide concrètes dans la gestion du quotidien. Le but de l'article 101^{bis} LAVS est de permettre aux personnes âgées de vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Je pense toutefois qu'il ne s'agit pas de vivre le plus longtemps possible dans le même logement, mais de vivre de manière indépendante et autodéterminée dans un environnement approprié. Le fait de devoir recourir à une aide plus importante peut impliquer un changement de lieu de vie, également dans l'intérêt de l'entourage. Dans une société, le droit à l'autodétermination a des limites, tant pour les personnes âgées que pour moi.

Cibler les prestations de Pro Senectute sur les groupes cibles vulnérables, pourquoi cela vous a-t-il semblé important ?

C'est une décision stratégique que le conseiller fédéral Alain Berset a également adoptée comme paramètre. La situation financière de l'AVS nous oblige à mieux cibler les aides financières.

Comment s'assurer du respect du contrat de prestations ?

Les différents domaines de prestations contiennent des objectifs de performance et des indicateurs qui sont examinés dans le cadre du controlling annuel. Autres éléments importants : les statistiques et la saisie des différentes prestations, de même que la comptabilité analytique récemment introduites dans toutes les organisations de Pro Senectute. Durant cette période (2014–2017), il est en outre prévu de mener une évaluation externe du domaine de prestations Services, comme le Contrôle fédéral des finances (CDF) l'a déjà fait pour la consultation sociale. Il y aura également des visites de l'OFAS ainsi que des contrôles par sondage sur place sous l'angle économique.

Quels sont les défis qui attendent Pro Senectute ces prochaines années ?

De plus en plus de personnes atteindront un âge élevé et auront besoin d'une plus longue prise en charge. La pression sur la « génération sandwich », qui doit s'occuper à la fois de ses enfants et de ses parents âgés en sus de l'activité professionnelle, va augmenter. Pro Senectute doit pouvoir s'adapter à ces changements, ce qui requiert de la flexibilité.

« Dans une société, le droit à l'autodétermination a des limites, pour les personnes âgées également. »

Le contrat de prestations comme outil de pilotage

Regula Ruffin, co-directrice et membre fondateur de la société de conseil socialdesign ag

socialdesign ag, dont le siège est à Berne, est une société de conseil active dans tout le pays. Les conseillers et conseillères de socialdesign proposent des prestations sur mesure dans les domaines de la santé, du social, et de la formation, pour les organisations à but non lucratif, la politique et l'administration publique, de même que pour les PME. La palette de services comprend le coaching professionnel qui s'adresse notamment à des dirigeants, le conseil stratégique et organisationnel, la direction de projet, la gestion de la qualité, la révision sociale, la recherche et l'évaluation, ainsi que la formation et l'enseignement. www.socialdesign.ch

Un contrat de prestations est une convention légalement contraignante quant au type, au volume, à la qualité, aux coûts et à l'évaluation des prestations étatiques à fournir. Il règle généralement la collaboration entre les collectivités publiques et des organisations privées telle que Pro Senectute. A partir de la fin des années 1990, l'administration suisse a adopté le contrat de prestations dans l'esprit de la nouvelle gestion publique (NGP), désignée dans notre pays « gestion administrative axée sur les résultats ». La NGP a entraîné un changement de paradigme : l'abandon de l'orientation input au profit de celle de l'output axée sur des résultats, ce qui implique un pilotage ciblé de la prestation publique.

Pourquoi un contrat de prestations ?

Pour l'administration, le contrat de prestations représente un outil de pilotage permettant de fixer et de vérifier les grandes lignes d'une prestation commandée (objectifs, indicateurs de qualité et d'efficacité, volume et coûts). Pour le fournisseur, le contrat de prestations constitue avant tout une clarification de son mandat et une convention d'indemnisation. Il permet aussi aux deux parties de montrer la réflexion qu'elles ont menée au sujet de la qualité et des coûts des prestations. En d'autres termes, cela prouve une gestion minutieuse des ressources publiques.

Pro Senectute : d'un modèle de subvention à une gestion de contrat

Pro Senectute est l'une des plus anciennes organisations à but non lucratif de Suisse. Elle reçoit des contributions financières publiques depuis 1920. Vers 1998, un changement de système s'est opéré, en phase avec l'esprit du temps : le passage du modèle de subvention à une gestion de contrat. L'organisation faîtière nationale dispose depuis d'un contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales. Actuellement, Pro Senectute en est déjà à sa cinquième période contractuelle.

Les contrats de prestations offrent une sécurité en matière de prestations et de coûts. Ils peuvent toutefois aussi avoir pour effet que des organisations se limitent à proposer les prestations fixées dans le contrat. Or, il est très important de promouvoir l'innovation. Les collectivités publiques peuvent y contribuer en tenant compte dans la négociation de la qualité et du prix d'une prestation. Autre paramètre essentiel : l'attitude de Pro Senectute. Celle-ci a toujours prouvé sa volonté de se remettre en question et de continuer à progresser, notamment en collaborant et dialoguant avec les personnes âgées.



Regula Ruffin

Comment faire face à la fragilisation ?

Prof. Carlo Knöpfel, Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest

Pro Senectute Suisse et la Haute école de travail social / Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest sont en train de réaliser une étude cofinancée par l'Office fédéral des assurances sociales sur la transition du troisième au quatrième âge du point de vue des personnes âgées vulnérables.

L'enquête se concentre sur trois questions. Tout d'abord, qu'entend-on par troisième et quatrième âges, c'est-à-dire comment ces deux phases sont-elles construites sur le plan social, et quelles sont les attentes sociétales et les offres qui les représentent ? Ensuite, comment peut-on décrire la transition en tant que processus de fragilisation progressive ? Et enfin, comment les personnes âgées surmontent-elles cette transition, en particulier lorsqu'elles disposent de peu de moyens financiers, de capacités limitées dans la communication orale et écrite ou d'un réseau restreint de parents et de connaissances, en résumé lorsqu'elles sont vulnérables ?

L'analyse des résultats de cette recherche ainsi que les entretiens avec des spécialistes des organisations de Pro Senectute et d'autres acteurs de ce secteur montrent que la plupart des personnes âgées font l'expérience de cette transition, de cette fragilisation. Celle-ci se caractérise essentiellement par des limitations des capacités physiques, psychiques et cognitives. Des événements marquants tels que la mort d'un proche ou la naissance d'un petit-enfant influent sur ce processus de fragilisation. Ils peuvent l'accélérer ou le ralentir.

Réorienter l'offre

Les personnes âgées arrivent plus ou moins bien à faire face aux limitations physiques. Celles qui en ont les moyens peuvent s'offrir des services d'aide pour le ménage ou le jardin. Les mieux intégrées sur le plan culturel se divertissent au cinéma, au théâtre ou aux concerts. Quant à celles qui disposent d'un large réseau social, elles se distraient lors de visites et autres sorties. Les personnes vulnérables, pour leur part, dépendent souvent d'une aide « de l'extérieur ». Se pose donc la question de savoir si, et dans quelle mesure, les services de Pro Senectute répondent aux besoins spécifiques des personnes âgées vulnérables.

Il s'avère que la situation varie beaucoup d'un canton à l'autre. Mais il ressort surtout que les offres existantes peuvent être réorientées et étoffées dans la perspective développée ici. Par exemple, un service de fiduciaire n'est pas seulement un soutien administratif utilisé lorsque la personne ne s'en sort plus avec des formulaires : il peut également être vu comme un point de rencontre permettant de nouer des contacts.

Carlo Knöpfel

Point Info-Seniors, à votre service !

Cette nouvelle structure de Pro Senectute Vaud, ouverte depuis peu à Lausanne, accueille, écoute et renseigne les seniors ou leurs proches, sur les prestations existantes.

Sandrine Fattebert Karrab, rédactrice au magazine *Généralisations Plus*, a recueilli ces propos auprès de **Carol de Kinkelin**, répondante Info-Seniors, et de **René Goy**, directeur adjoint de Pro Senectute Vaud



Carol de Kinkelin (à droite), répondante Info-Seniors, en discussion au point Info-Seniors

Pro Senectute Vaud
Point Info-Seniors
place de la Riponne 5
1005 Lausanne
du lundi au jeudi
de 9 h à 11 h 30
021 641 70 70
info-seniors@vd.pro-senectute.ch

Ce service a déjà traité quelque 70 sollicitations d'ordre social, juridique ou financier, depuis son ouverture, fin 2013

Lisette s'inquiète pour sa maman qui, à 90 ans, vit seule dans sa maison. Elle souhaiterait notamment mettre en place des veilles de nuit. Mais cette offre existe-t-elle ?

Jusqu'ici, Pro Senectute Vaud répondait à ce genre de questions par sa ligne téléphonique Info-Seniors. Les retraités vaudois et leurs proches peuvent désormais aussi se rendre au Point Info-Seniors, à l'Espace Riponne à Lausanne.

Proximité renforcée

« Derrière une demande spécifique se cachent souvent d'autres besoins, explique Carol de Kinkelin, répondante à Info-Seniors. Dans ce sens, j'ai donc proposé à cette dame de s'adresser au Centre médico-social concerné, afin d'établir un bilan de la situation de sa maman et des éventuels soutiens à mettre en place. Je lui ai aussi remis la brochure *Proche aidant tous les jours*, qui recense une liste de services de relève et de présence à domicile et qui répond à la fois à la demande de présence pour sa mère, mais aussi à l'aide pouvant lui être apportée en tant que proche aidante. »

Accueillis, écoutés, renseignés puis orientés vers les services compétents, les visiteurs ont également accès à deux bornes internet, ainsi qu'à une bibliothèque documentaire. Mais c'est souvent l'avantage d'un contact humain direct qui l'emporte chez les usagers, soulagés d'avoir pu exposer leur situation et d'être écoutés, en toute confidentialité.

Un service inédit sous cette forme

« Ce service est inédit sous cette forme, souligne pour sa part René Goy, directeur adjoint de Pro Senectute Vaud. Les maîtres-mots sont effectivement accueillir, écouter et orienter, l'objectif étant d'indiquer aux personnes âgées ou à leurs proches le chemin le plus court entre leur question et la réponse, et donc de leur éviter des démarches inutiles et parfois décourageantes. En effet, on a constaté il y a déjà plusieurs années qu'il existait dans le canton un organisme, petit ou grand, pour chaque requête, c'est-à-dire quelque 2500 adresses fournissant quelque 4000 prestations. Le problème, c'est que les demandeurs renoncent parfois à bénéficier de leurs droits, simplement par méconnaissance de l'existence et du rôle de ces organisations. »

Publié avec l'aimable autorisation du magazine *Généralisations Plus* (avril 2014)

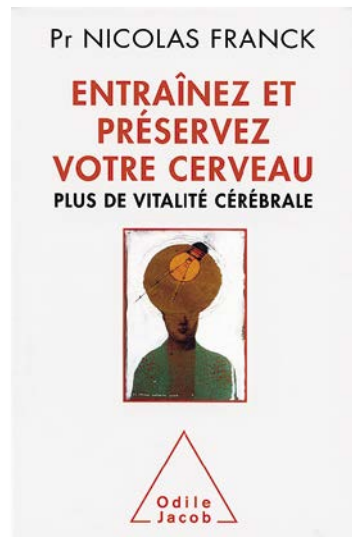
Lectures + médias



L'avancée en âge, un art de vivre

Sous la direction de Catherine Bergeret-Amselek.
Toulouse : Ed. érès, 2013

Comment dépasser les pertes, les renoncements et les deuils qui rendent plus vulnérables, comment continuer de grandir au-delà de l'âge ? Ce livre stimulant nous donne envie de vieillir. Il dégage un message spirituel fort qui correspond à une demande actuelle dans un monde en crise d'identité, en mal de repères et en risque de déshumanisation. Les auteurs dont les travaux novateurs représentent une avancée notoire dans leurs différentes disciplines proposent de regarder autrement la question du vieillissement.



Entraînez et préservez votre cerveau : plus de vitalité cérébrale

Nicolas Franck. Paris : Odile Jacob, 2013

Notre mode de vie influence-t-il les performances de notre cerveau ? L'alimentation, le sport, la musique, la télévision, les jeux vidéo ou Internet sont-ils susceptibles d'améliorer ou de diminuer notre capacité à nous concentrer, à mémoriser ou à organiser nos pensées et nos actions ? Cet ouvrage en fait une synthèse pour la première fois, en les mettant en perspective avec les effets d'un vieillissement normal ou pathologique. Il formule des propositions concrètes permettant de préserver au mieux son corps, mais aussi d'améliorer ses performances cérébrales.



Des clés pour améliorer les relations parents-enfants : A tous les âges, dans les deux sens

Yves Boulvin. Nouan-Le-Fuzelier : Ed. des Béatitudes, 2012

Etre parent, cela s'apprend ! Ce livre rappelle les grands principes d'une éducation réussie : la tendresse, l'écoute, le respect, la fermeté, le fait de savoir poser des limites, la transmission de valeurs, l'adaptation à l'âge de l'enfant, le dialogue.



La tête en l'air

Un film de Ignacio Ferreras. La Coruña : Perro Verde Films SL, 2013

Après une vie professionnelle bien remplie, la mémoire d'Emilio lui joue des tours. La maison de retraite devient alors une évidence pour ses proches. Il y rencontre Miguel avec qui il se lie d'amitié et, à ses côtés, Emilio découvre un nouvel univers. Alors que de premiers signes de la maladie d'Alzheimer apparaissent chez Emilio, Miguel et ses amis vont se mobiliser pour éviter son transfert à l'étage des « causes perdues », le dernier étage tant redouté de la maison de retraite. Leurs stratagèmes vont rythmer leurs journées et apporter humour et tendresse à leur quotidien.

Les livres et films présentés sur cette page peuvent être empruntés à :

Bibliothèque de Pro Senectute

Bederstrasse 33, 8002 Zurich, Téléphone 044 283 89 81,
bibliothèque@pro-senectute.ch, www.pro-senectute.ch/bibliothek

Heures d'ouverture

lundi – vendredi 9 – 16 h
jeudi 9 – 18 h

« Alperose », le recueil de chansons pour jeunes et moins jeunes

Se balancer bras dessus bras dessous sur « O sole mio » ou se replonger dans ses souvenirs en écoutant « Sur le pont d'Avignon »... C'est possible grâce au nouveau recueil de chansons « Alperose ». Publié par Pro Senectute et les éditions Weltbild, il donne envie de chanter aux jeunes comme aux moins jeunes. Avec 200 titres principalement en dialecte alémanique et en allemand, mais aussi en français, en italien et en anglais, il y en a pour tous les goûts et toutes les tranches d'âge. La structure du recueil avec sa reliure à spirale, l'impression des notes et des textes en gros caractères, répond aux exigences des aînés et des jeunes. Il peut ainsi être utilisé aussi bien dans un EMS qu'à la maison ou à l'école.

Issu d'une longue tradition de Pro Senectute, « Alperose » est basé sur son prédécesseur « Freut euch des Lebens ». Il a été développé avec des étudiants de la Haute école d'arts de Zurich (formation « Master d'Advanced Studies en musicothérapie clinique ») ainsi qu'avec des chorales.

Le recueil de chansons « Alperose » peut être commandé au prix de CHF 24.90 (hors frais de port/d'emballage) auprès de Pro Senectute Suisse (info@pro-senectute.ch, www.pro-senectute.ch/shop) ou en librairie.

Un colloque captivant

Plus de 500 spécialistes issus de la gérontologie, des milieux politiques, économiques et des médias ont participé le 15 mai dernier au colloque national de Pro Senectute, au Palais des Congrès de Bienne. Thème du jour : les enjeux liés au grand âge. L'assistance a notamment apprécié les réflexions du philosophe allemand Wilhelm Schmid sur les joies et les difficultés d'une longue vie, concrétisées en dix étapes visant à plus de sérénité. Deux tables rondes, entre autres avec l'économiste Monika Bütler, le médecin Franco Cavalli et le sociologue Ueli Mäder, étaient consacrées aux conséquences sociétales et individuelles du vieillissement démographique. Les neuf ateliers organisés ont apporté un éclairage sur différents aspects du grand âge. Bilan du colloque : les discussions autour de la vieillesse se limitent trop souvent à la question des coûts. On occulte souvent ce que les principaux intéressés ressentent, pensent et souhaitent.

Impressum

Edition : Pro Senectute Suisse, Lavaterstrasse 60, case postale, 8027 Zurich, tél. 044 283 89 89, communication@pro-senectute.ch, www.pro-senectute.ch, parution : 4x par an

Rédaction : Ursula Huber, Rahel Rietschin (responsable), Sylvie Fiaux, Kurt Seifert, Dieter Sulzer

Textes : Martine Donati, Sandrine Fattbert Karrab, Prof. Carlo Knöpfel, René Goy, Monique Hintz, Ursula Huber, Carol de Kinkelin, Regula Ruffin, Kurt Seifert

Concept et mise en page : Andrea Jaermann et Erich Zinsli

Traduction : Pro Senectute Suisse, roestibruেকে.ch, Sophia Baltzer

Secrétariat romand : Pro Senectute Suisse, rue du Simplon 23, 1800 Vevey, tél. 021 925 70 10, secretariat-romand@pro-senectute.ch

Cette publication est imprimée sur du papier blanchi sans chlore.

ISSN 1664-3976

Documents audiovisuels historiques de Pro Senectute disponibles en ligne

Ces dernières décennies, la bibliothèque de Pro Senectute a accumulé une multitude de productions audiovisuelles réalisées sur mandat de Pro Senectute Suisse : films 16 mm, diapositives, cassettes audio, formats vidéo les plus divers, DVD, mais également documents existant déjà au format numérique. Le soutien de Memoria.v, l'Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse, a permis de sauvegarder, numériser et remettre cette centaine de productions aux Archives Sociales Suisses. Ces dernières offrent maintenant l'accès à ces contenus au grand public sur leur site Internet.

Le film le plus ancien est une commande de 1958 : diffusée dans les cinémas, cette production de 15 minutes avait pour thèmes les défis liés à la vieillesse et l'offre de consultation et de services de Pro Senectute. Deux figures du cinéma suisse y avaient participé : le producteur Heinrich Fueter et l'acteur Heinrich Gretler, qui fait la voix off.

L'émission « Mitenand/Ensemble/Insieme » de la SSR réserve chaque année cinq minutes à Pro Senectute. La présentation des prestations qui y est faite constitue une source d'informations intéressante sur l'évolution de l'organisation au cours des dernières décennies.

Un nombre important des productions avait été commandées par le service audiovisuel de Pro Senectute Suisse, qui existait dans les années 80 et 90. Parmi elles, les émissions « Treffpunkt » consacrées à la vieillesse, animées par Eva Mezger.

Les images animées représentent une source importante pour l'histoire et l'identité de l'organisation Pro Senectute.

Faites-vous votre idée en vous rendant sur www.sozialarchiv.ch/fr.